



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



santé au travail

L'AMIEM 4

| | |
|----------------------------------|---|
| Quelques chiffres clés | 4 |
| Les temps forts de l'année | 4 |
| Nos missions | 5 |

INSTANCES DE GOUVERNANCE 6

| | |
|--------------------------------------|---|
| Le Conseil d'Administration | 6 |
| La Commission de Contrôle | 6 |
| La Commission Médico-Technique | 7 |

COMPOSITION ET IMPLANTATION DU SERVICE 8 - 10

| | |
|---------------------------------|--------|
| Nos équipes | 8 - 10 |
| L'implantation du service | 10 |

ADHÉRENTS ET SALARIÉS 11 - 12

| | |
|---------------------|----|
| Les salariés | 11 |
| Les adhérents | 12 |

ORGANISATION DU SERVICE 13

| | |
|----------------------------|----|
| Le projet de service | 13 |
|----------------------------|----|

OFFRE SOCLE 14 - 21

| | |
|--|---------|
| L'offre Socle | 14 |
| Prévention des risques professionnels | 15 |
| Assurer le suivi de l'état de santé des salariés | 16 - 19 |
| Prévenir la Désinsertion Professionnelle (PDP) | 20 - 21 |

OFFRE SPÉCIFIQUE 22**UNE VISIBILITÉ DIGITALE 23****NOS ENGAGEMENTS 24 - 25**

| | |
|---------------------------|----|
| La démarche qualité | 24 |
| Le réseau Présanse | 25 |
| Nos engagements RSE | 26 |

QUELQUES CHIFFRES CLÉS de l'année 2024

191 448
salariés suivis



21 885
adhérents



25 centres



248 collaborateurs



219 ETP



LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

Voeux du Président
Réunion du personnel

Janvier

Rencontres Santé Travail
Signature Agrément

Mars

Assemblée Générale
Conseil d'Administration
Commission de Contrôle

Mai

Octobre rose

Octobre

Conseil Médico-Technique

Juin

CPOM validation du CROCT
Commission de Contrôle

Novembre

Assemblée Générale
Conseil d'Administration
Commission de Contrôle

Décembre

L'AMIEM, association régie par la loi 1901, a été créée en 1947 par les employeurs du Morbihan pour permettre à l'ensemble des salariés du secteur privé de bénéficier d'une surveillance médicale visant à leur éviter toute altération de la santé du fait de leur travail.

La loi du 11/10/1946 a, en effet, confié aux employeurs le soin d'en assurer l'organisation, au travers de services autonomes ou interentreprises.



L'AMIEM bénéficie d'un agrément de 5 ans, délivré le 27 mars 2024, par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS).

NOS MISSIONS



- 1 LA SURVEILLANCE DE L'ÉTAT DE SANTÉ**
(examens médicaux, visite d'information et de prévention)
- 2 L'ACTION EN ENTREPRISE**
(étude de poste, analyse des risques professionnels, prévention)
- 3 LA TRAÇABILITÉ**
(recueil et suivi personnalisé des risques professionnels et de l'état de santé du salarié)
- 4 LE CONSEIL**
(amélioration des conditions de travail et de la santé au travail)

Nos équipes santé travail se regroupent autour de 3 pôles :

LE PÔLE MÉDICAL

LE PÔLE PRÉVENTION

LE PÔLE ADMINISTRATIF

Les 3 offres
de la loi
du 2 août 2021

1

L'OFFRE SOCLE

2

L'OFFRE
SPÉCIFIQUE

3

L'OFFRE
COMPLÉMENTAIRE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le **Conseil d'Administration (CA)** est composé paritairement de 20 membres, soit 10 membres représentant les employeurs et 10 membres représentant les salariés. A l'AMIEM, il se réunit au moins 3 fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son Président. Deux Assemblées Générales sont organisées chaque année, une première en milieu d'année pour approuver les rapports d'activité et financier et une seconde en fin d'année pour approuver le montant de la cotisation et valider le budget de l'année suivante.



LE BUREAU

Président : LESTROHAN Marc
Président délégué : JEFFROY Jean-Paul
Vice-Présidente : SOKOLSKI Delphine
Secrétaire : HEDJAZI Nabil
Trésorier : GUILLOT Georges Yves

COMPOSITION

REPRÉSENTANTS EMPLOYEURS

UE MEDEF 56

JEFFROY Jean-Paul - GEIREC - Lorient - Président délégué
LE BRAS Didier - SARL SUPENERGIE - Auray - Membre
LE GUENNEC Anne-Hélène - SARL LE GUENNEC - Hennebont - Membre
LE LANN Arnaud - ACTUAL EVENTS - Lorient - Membre
LESTROHAN Marc - LAUDREN ATLANTIQUE - Lanester - Président

CPME

HEDJAZI Nabil - SPORT ET WELLNESS - Lorient - Secrétaire
LE GOFF Emmanuelle - SAS L'OMNIUM DE L'ENTRETIEN - Quéven - Membre

U2P

BEBIN Emmanuelle - SARL AMZER NEVEZ - Pluneret - Membre
ESPITALIER NOEL Ludovic - U2P MORBIHAN / CAPEB - Vannes - Membre

REPRÉSENTANTS SALARIÉS

GUYODO Caroline - UD CFDT 56 - Lorient - CFDT
MARKOVIC Marina - CREDIT MUTUEL ARKEA - Vannes - CFDT

TRIBOUILLARD Flore - GUERBET - Lanester - CGT
LE MECHEC Stéphane - HILL ROM - Pluvigner - CGT

FAUVEL Denis - ASSOCIATION DOUAR NEVEZ - Lorient - FO
PIZZOLO BODIVIT Sandra - URSSAF BRETAGNE - Vannes - FO

GICQUEL Charles - ANSAMBLE - La Chapelle Gaceline - CFTC
GUILLOT Georges Yves - LES ATELIERS DU GOUT - Noyal-Pontivy - CFTC - Trésorier

JESTIN Erwan - SEM LORIENT KEROMAN - Lorient - CFE-CGC
SOKOLSKI Delphine - MANPOWER - Auray - CFE-CGC - Vice-Présidente

LA COMMISSION DE CONTRÔLE

La **Commission de Contrôle (CC)** de l'AMIEM est composée pour 1/3 de représentants employeurs et pour 2/3 tiers de représentants salariés. Son Président est élu parmi les représentants des salariés et son secrétaire parmi les représentants des employeurs. Elle se réunit au moins 3 fois par an. **La formation de ses membres doit être réalisée dans les délais impartis ou à une date convenue.**



LE BUREAU

Président : EYMOND Marc
Vice-Président : HOUZE Christophe
Secrétaire : GUILLOU Philippe

COMPOSITION

REPRÉSENTANTS EMPLOYEURS

UE MEDEF 56

GUILLOU Philippe - UE MEDEF 56 - Caudan - Secrétaire
JEFFROY Jean-Paul - GEIREC - Lorient - Membre
GRANELLE Agnès - PROFIL ARMOR - Auray - Membre

CPME

BOURDON Tanguy - BOURDON SERVICES - Lorient - Membre

U2P

ESPITALIER NOEL Ludovic - U2P MORBIHAN / CAPEB - Vannes - Membre

REPRÉSENTANTS SALARIÉS

GARIN Anthony - CLINIQUE DES AUGUSTINES - Malesherbes - CFDT
HOUZE Christophe - JOSSELIN PORC ABATTAGE - Josselin - CFDT - Vice-Président

BLANCHIER Eric - FONDERIE DE BRETAGNE - Caudan - CGT
ROBBE Elisabeth - COBRAL - Pontivy - CGT

LE MEUR Nathalie - SUEZ - Lanester - FO
LHILLIER Véronique - POLE EMPLOI - Séné - FO

GICQUEL Charles - ANSAMBLE - La Chapelle Gaceline - CFTC
GUILLOT Georges Yves - LES ATELIERS DU GOUT - Noyal-Pontivy - CFTC

EYMOND Marc - CIE DES PORTS DU MORBIHAN - Vannes - CFE-CGC - Président
GROSJEAN Corinne - HILL ROM - Pluvigner - CFE-CGC

LA COMMISSION MÉDICO-TECHNIQUE



Le rôle de la **Commission Médico Technique (CMT)** est consultatif. Son collège formule des propositions relatives aux priorités du Service et aux actions à caractère pluridisciplinaire conduites par ses membres et élabore le projet de service soumis au Conseil d'Administration. Ses conclusions doivent être communiquées annuellement à la Commission de Contrôle.

COMPOSITION

DIRECTION & RESPONSABLES

- Directeur : *Thomas LE NAI*
- Responsable du Département prévention des risques professionnels : *Emmanuel BÉNÉSY*
- Responsable Pôle IDEST : *Laurence LE BRAS*
- Responsable Secteurs médicaux et conduite de projet : *Charlotte LANGUENOU*
- Responsable Qualité, logiciel métier et statistiques : *Anne KARTEL*

Médecins du Travail

15 médecins

Infirmiers Santé Travail

4 infirmiers

Conseillers en Prévention des Risques Professionnels

4 CPRP

Experts en Prévention des Risques Professionnels

3 EPRP

Coordonnateur/rices de centres

2 coordonnatrices

Assistants Médicaux

4 AM

LEURS MISSIONS

- Participation à la mise en œuvre des compétences pluridisciplinaires au sein du SPSTI

Consultation sur :

- l'équipement du service
- l'organisation des AMT et du suivi de l'état de santé des travailleurs
- l'organisation d'enquêtes et de campagnes
- les modalités de participation à la veille sanitaire



Règlement intérieur

La Commission Médico-Technique a validé son règlement intérieur le 19 mars 2024.

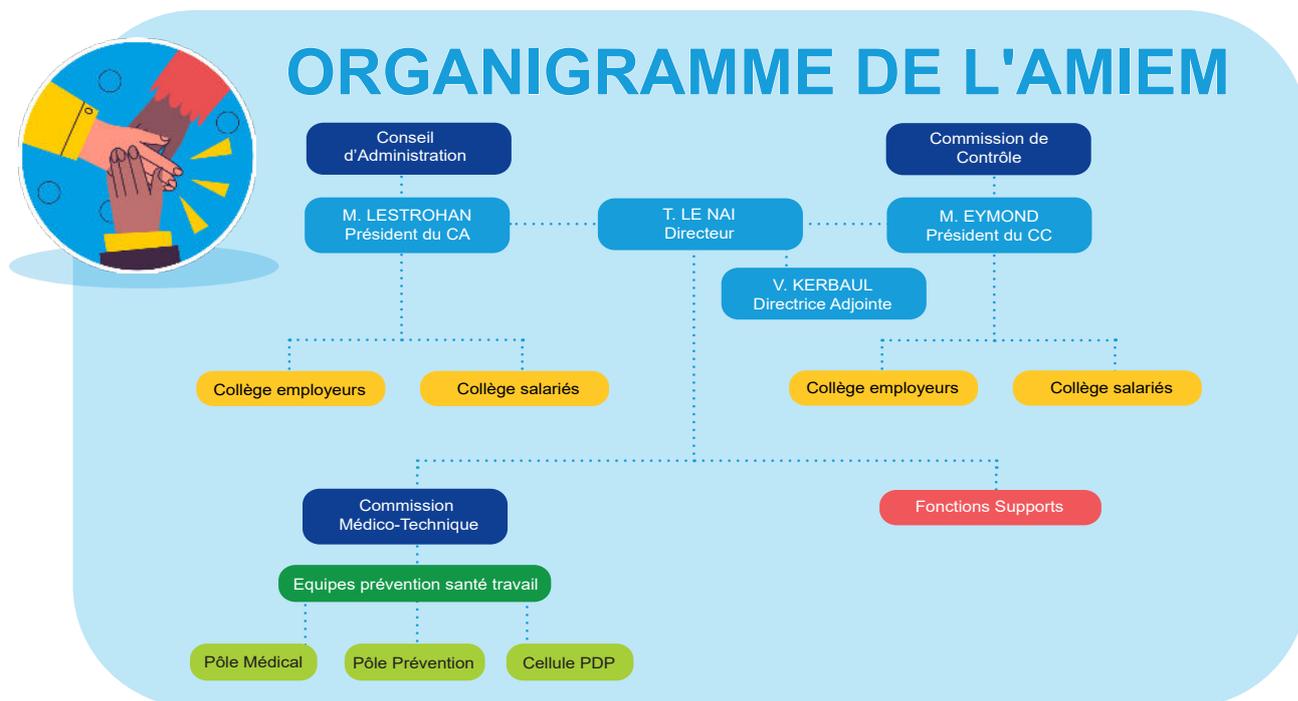
LES SUJETS TRAITÉS EN 2024...

- Élection des membres de la CMT
- Révision du Règlement intérieur de la CMT
- Référents et réseau partenarial : mise à jour
- Agrément / Projet de Service
- Renouvellement de l'Agrément en date du 27/03/2024
- Appel à candidatures pour les Fiches Action
- Point d'étape / d'avancement des groupes de travail
- L'activité du service



NOS ÉQUIPES

Au sein de notre service, des équipes pluridisciplinaires collaborent pour assurer le suivi en santé travail des salariés et accompagner les entreprises adhérentes.



Pôle Médical



43 Médecins du travail (33.75 ETP)

Le médecin du travail est un médecin spécialiste qui conseille l'entreprise, propose et réalise des actions de prévention en entreprise, assure le suivi médical des salariés. Il anime et coordonne l'équipe pluridisciplinaire.



16 Collaborateurs Médecins (14.30 ETP)

Le médecin collaborateur est un médecin issu d'une autre discipline qui s'engage à suivre une formation de 4 années pour l'obtention de la spécialisation en médecine du travail. Durant cette période, sous l'autorité d'un médecin du travail tuteur, il contribue au suivi individuel des salariés et participe à des actions de prévention en entreprise.



25 Infirmiers Santé Travail (22.90 ETP)

L'infirmier en santé au travail concourt au suivi individuel des salariés en assurant des Visites d'Information et de Prévention (VIP) et réalise des actions de prévention et de sensibilisation en entreprise.



86 Assistants Médicaux (76.65 ETP)

L'assistant médical assiste le médecin du travail, le collaborateur médecin et l'infirmier santé travail dans leurs activités : planification des visites, accueil physique et téléphonique, visite préalable, réalisation de certains examens complémentaires.

Pôle Prévention

Le Pôle Prévention met en œuvre, dans un cadre pluridisciplinaire, des actions de prévention et de protection de la santé et de la sécurité au travail.

Ce pôle aide également les adhérents dans la mise en place et le développement de politiques de prévention des risques au travail grâce à une action cohérente de l'ensemble des acteurs de santé au travail.



21 EPRP (19.15 ETP)

L'Expert en Prévention des Risques Professionnels (EPRP) assure des missions de diagnostic, de conseil, d'accompagnement et d'appui sur des champs de compétences spécifiques* à la demande et sous la responsabilité du médecin du travail.

(* ergonomie, hygiène sécurité environnement, toxicologie industrielle, psychologie en santé au travail, chimie, etc.)



17 CPRP (15.80 ETP)

Le Conseiller en Prévention des Risques Professionnel (CPRP) contribue au repérage des risques professionnels en réalisant des actions de prévention et des sensibilisations en entreprise coordonnées par le médecin du travail. Il veille également à la promotion de la santé au travail dans les entreprises.

LA FORMATION EN QUELQUES CHIFFRES...



170 personnes formées



391 stagiaires accueillis



180 actions de formation



3 807 heures de formation

Pôle Administratif



9 Coordonnateurs de centre (8.60 ETP)

Le coordonnateur de centre assure :

- l'accueil téléphonique et physique des salariés
- un appui aux équipes médicales du secteur
- la communication entre le centre médical et les fonctions support

et harmonise la gestion fonctionnelle et organisationnelle du centre médical.



29 Fonctions support (29.10 ETP)

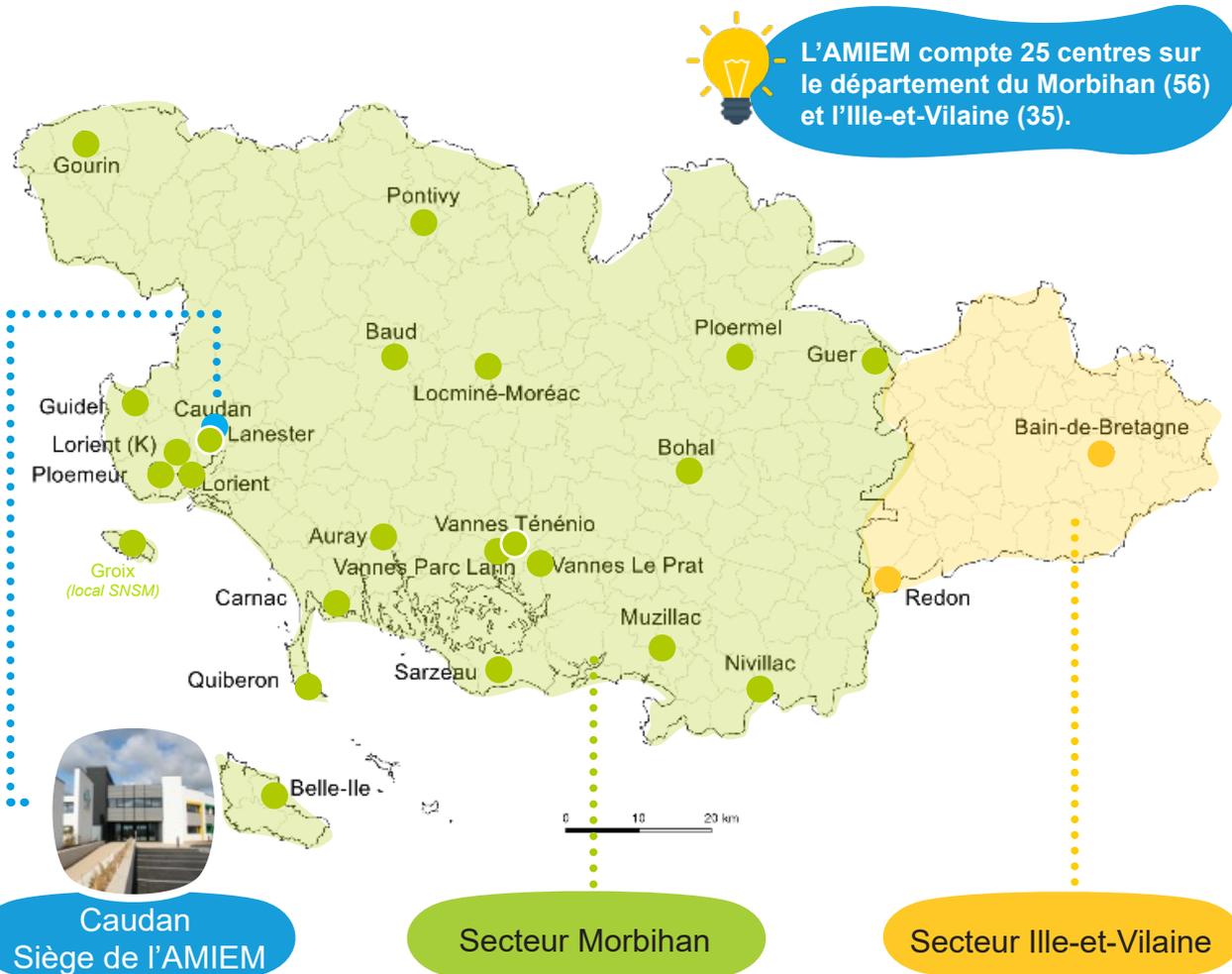
Les fonctions support veillent au bon fonctionnement de l'association et accompagnent les équipes sur le terrain au quotidien. Les différents métiers concernés par ces fonctions sont notamment le pôle adhésions, les gestionnaires, les ressources humaines, l'informatique, les services généraux, la comptabilité, la communication, le service qualité, etc.



2 Personnel Entretien (0.99 ETP)

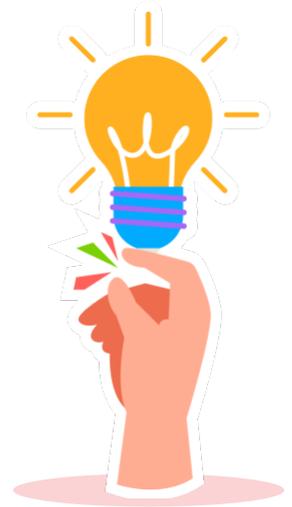
L'agent de propreté assure l'entretien des locaux de l'AMIEM en appliquant les protocoles définis. L'essentiel de cette activité est sous-traitée.

L'IMPLANTATION DU SERVICE



LES SALARIÉS

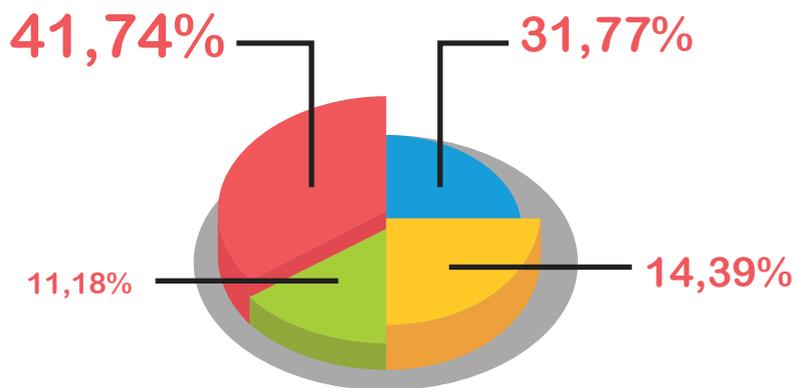
180 942 salariés instantanés au 31/12/2024



| | |
|------------|--|
| 30% | 53 813 salariés issus d'entreprises de 0 à 10 salariés |
| 34% | 62 185 salariés issus d'entreprises de 11 à 49 salariés |
| 29% | 52 327 salariés issus d'entreprises de 50 à 299 salariés |
| 7% | 12 617 salariés issus d'entreprises de plus de 300 salariés |

Répartition des salariés par secteur d'activité

● Commerce ● Service ● Industrie ● Construction



EN QUELQUES CHIFFRES...



180 942 salariés instantanés au 31/12/2024

| | |
|--------------|-------------------|
| 6 973 | intérimaires |
| 2 061 | salariés éloignés |
| 1 450 | saisonniers |
| 22 | partenaires |

191 448 salariés

LES ADHÉRENTS

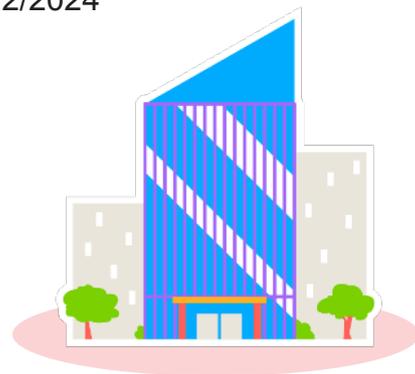
21 885 entreprises adhérentes au 31/12/2024

83.35% **18 241** entreprises de 0 à 10 salariés

13.96% **3 056** entreprises de 11 à 49 salariés

2.56% **559** entreprises de 50 à 299 salariés

0.13% **29** entreprises de plus de 300 salariés



26.54% des entreprises n'emploient qu'1 salarié

Répartition des adhérents par secteur d'activité



10 901 adhérents issus du commerce



6 780 adhérents issus du service



2 977 adhérents issus de la construction



1 227 adhérents issus de l'industrie

LE PROJET DE SERVICE

Le projet de service 2024 - 2028 s'attache à définir les grandes orientations du service pour cette période. Il s'articule pour majeure partie autour de la mise en œuvre de la loi du 2 août 2021 en cohérence avec les priorités nationales et régionales.

AXE 1

Renforcer la prévention au sein des entreprises en ciblant notamment les TPE / PME

1. Favoriser la culture de la prévention primaire
2. Agir sur les risques prioritaires définis par l'AMIEM
3. Agir sur des populations cibles

AXE 2

Contribuer au maintien en emploi et à la lutte contre la désinsertion professionnelle des publics vulnérables

1. Consolider le rôle de l'AMIEM comme acteur majeur du maintien dans l'emploi

AXE 3

Mettre en œuvre un suivi individuel en santé au travail adapté et assurer la traçabilité des expositions pour chaque salarié et chaque entreprise

1. Accompagner et informer les adhérents sur les modalités de suivi des salariés
2. Améliorer la traçabilité des expositions

ÉTAT D'AVANCEMENT

28%

Favoriser la culture de la prévention primaire

58%

Agir sur les risques prioritaires définis par l'AMIEM

30%

Agir sur des populations cibles

AXE 1

40% Consolider le rôle de l'AMIEM comme acteur majeur du maintien dans l'emploi

AXE 2

64%
Accompagner et informer les adhérents sur le suivi des salariés

75%
Améliorer la traçabilité des expositions

AXE 3

L'OFFRE SOCLE



La loi du 2 août 2021, pour renforcer la prévention en santé au travail, prévoit que les entreprises et leurs salariés bénéficient d'un ensemble commun de services de la part des Services de Prévention et de Santé au Travail sur l'ensemble du territoire.

Ces services sont regroupés sous le nom d'**offre socle** et sont inclus dans la cotisation annuelle. Cette offre socle s'oriente autour de 3 volets majeurs pour une prise en charge globale de la santé des salariés.

VOLET 1 : LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

La prévention des risques professionnels recouvre l'ensemble des dispositions mis en œuvre pour assurer la santé et la sécurité des salariés.

L'AMIEM accompagne les acteurs de l'entreprise dans l'identification des situations de travail, l'analyse des risques, l'amélioration des connaissances en santé / sécurité et la mise en place d'une démarche de prévention efficace.

VOLET 2 : LE SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES TRAVAILLEURS

Les salariés bénéficient d'un suivi de leur état de santé et ce, dès leur embauche et tout au long de leur parcours professionnel, selon leur âge, leurs conditions de travail et des risques auxquels ils sont exposés.

Le suivi est réalisé par un médecin du travail ou un infirmier dans le respect du secret médical.

VOLET 3 : LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE (PDP)

La PDP consiste en l'accompagnement d'un salarié rencontrant des difficultés de santé impactant sa capacité de travail et son avenir professionnel.

L'enjeu de la PDP (Prévention de la Désinsertion Professionnelle) est majeur :

- pour le salarié : conserver une activité professionnelle afin d'assurer une vie sociale / familiale et un équilibre financier ;
- pour l'employeur : conserver les compétences professionnelles dans son entreprise, limiter le turn-over, assurer un équilibre économique et éviter les conséquences d'un licenciement pour inaptitude.

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



4 333 Actions en Milieu du Travail (AMT) réalisées par le Pôle Médical

2 438 demandes clôturées par le Pôle

1 299 demandes clôturées par les CPRP **1 062** en 2023
1 139 demandes réalisées par les EPRP **949** en 2023

Les Fiches Entreprises (FE)



6 775 Fiches d'Entreprises enregistrées informatiquement

3 221 FE de plus de 4 ans
3 554 FE de moins de 4 ans

Principales activités clôturées par le Pôle Prévention



1 007 repérages d'évaluation des risques



891 études de poste



107 actions de sensibilisation



113 risques chimiques

Principales sensibilisations collectives réalisées par l'AMIEM



727 salariés sensibilisés

Aide à la mise en place de l'évaluation des risques dans les TPE / PME - **79 participants**

Saisonniers - **239 participants**

Sensibilisation aux addictions - **117 participants**

Troubles Musculo-Squelettiques - **12 participants**

Webinaire "Travail sur écran" - **97 participants**

Risques professionnels (Jeu "Je Risqkoi") - **183 participants**

LE GROUPE VICTIMOLOGIE

37
APPELS
REÇUS

Principales sollicitations

11 interventions du dispositif AMIEM Victimologie
23 orientations / conseils de conduite à tenir
3 propositions d'intervention sans suite



ASSURER LE SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES SALARIÉS



La catégorie de suivi déclarée par les employeurs

SIS Suivi Individuel Simple
SIA Suivi Individuel Adapté
SIR Suivi Individuel Renforcé

- L'employeur détermine la catégorie de suivi
- Le médecin détermine la périodicité en fonction de l'état de santé, des expositions et de l'âge

Personnes suivies par type d'exposition SIR



29 907 autorisations de conduite



15 758 agents CMR



13 821 agents biologiques des groupes 3 et 4

99 249 visites réalisées en 2024 (dont 72% de visites périodiques)

et 28% de visites non périodiques :



37 816 visites d'embauche

10 170 visites de reprise

12 890 visites occasionnelles

10 320 visites de pré-reprise

2 638 visites de mi-carrière

75 visites post-exposition

FOCUS SUR L'ACTIVITÉ DES INFIRMIERS

15 031 VIP initiales

7 864 VIP*
périodiques

36 visites de
pré-reprise

4 809 visites intermédiaires

105 visites occasionnelles

333 visites de reprise



28 219

suis individuels
réalisés par les
infirmiers

*VIP : Visite d'Information et de Prévention

ASSURER LE SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES SALARIÉS



Les examens réalisés en interne



Cardio-vasculaire
123 électrocardiographies



Glycémie
243 glycémies capillaires



Ophthalmologie
108 638 examens



ORL
66 891 audiométries tonales ou vocales



Questionnaires
126 133 questionnaires



Pneumologie
4 269 mesures de la capacité vitale lente et de l'expiration forcée



Dynamomètre
387 examens

EXAMENS COMPLÉMENTAIRES EN EXTERNE...



TDM thoraciques
269 prescrites
129 réalisées



Radios pulmonaires
1 793 prescrites
758 réalisées



Rhinos fibroscopies
104 prescrites
49 réalisées

Les orientations médicales

16 155 orientations



6 203 médecins traitants

5 053 ophtalmologues

1 663 ORL

559 gynécologues

514 psychologues

509 médecins du travail

343 cardiologues

323 dermatologues

266 pneumologues

222 psychiatres

140 gastro-entérologues

62 rhumatologues

ASSURER LE SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES SALARIÉS



Les propositions d'aménagements



378 propositions d'aménagement du temps de travail



340 examens complémentaires prescrits



1 548 reprises à Temps Partiel Thérapeutique



1 777 propositions d'aménagement, d'adaptation, de transformation du poste de travail



1 082 maladies professionnelles au 31/12/2024

L'ACTIVITÉ MÉDICALE EN QUELQUES CHIFFRES...



99 249 actes

dont **72%** de visites non périodiques

+7 493 dispenses d'embauche



156 606 salariés convoqués

7 392 salariés excusés
3 906 salariés absents

10.2% d'absentéisme aux visites
26 512 rendez-vous remplacés



6 973 visites intérimaires

2 061 visites de salariés éloignés

1 450 visites saisonniers

LES INAPTITUDES

1 884 salariés déclarés inaptes

soit 55.82 inaptitudes par médecin



605 50 à 59 ans

442 40 à 49 ans

341 60 à 69 ans

32.06% des 50 à 59 ans

23.46% des 40 à 49 ans



Les principaux motifs d'inaptitude



895 locomoteur



597 neuropsychiatrie



104 neurologie

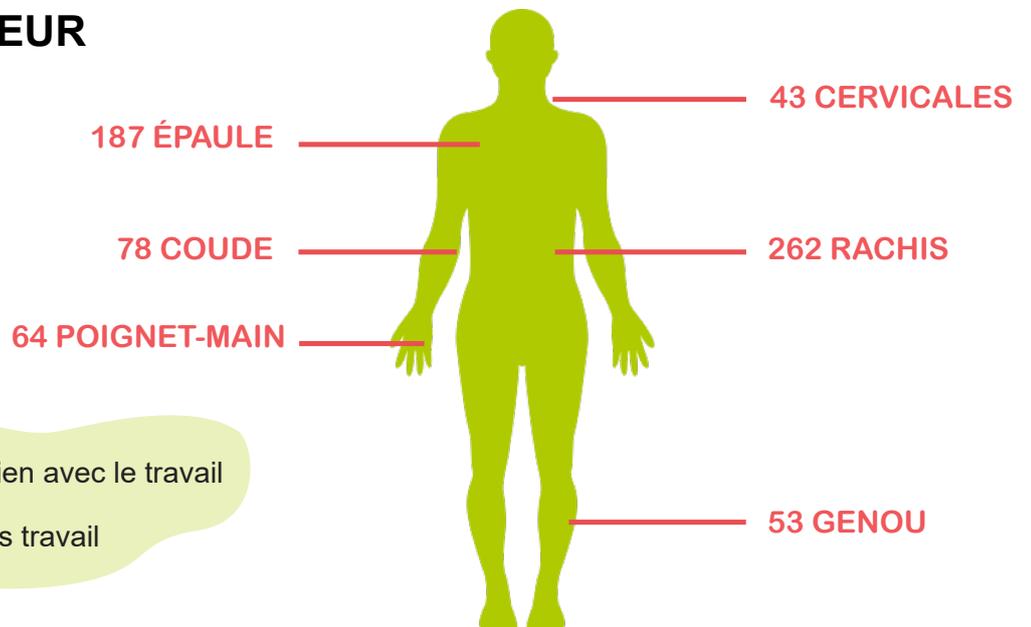


81 oncologie



62 cardiologie

#1 - LOCOMOTEUR



410 en lien avec le travail

485 hors travail

#2 - NEUROPSYCHIQUE



210 en lien avec le travail

387 hors travail

PRÉVENIR LA DÉINSERTION PROFESSIONNELLE (PDP)



Au sein de l'AMIEM, la PDP est assurée :

- par l'**Equipe Santé Travail (EST)**, référente de l'entreprise, qui est en lien avec l'équipe pluridisciplinaire ;
- par la **cellule PDP, en appui des Equipes Santé Travail (EST)**, composée de 3 médecins du travail dont, 1 médecin coordonnateur de la cellule, de 2 chargées de maintien et de 2 assistantes médicales (pour la partie administrative).
- Les EST et la cellule PDP font le lien avec les **partenaires** (CAP EMPLOI, CPAM, CARSAT, Services de rééducation / réseau Comète, etc.).

Equipe Technique Maintien (accompagnement partenarial)



86 dossiers
orientés par **24** médecins



PARTENAIRES

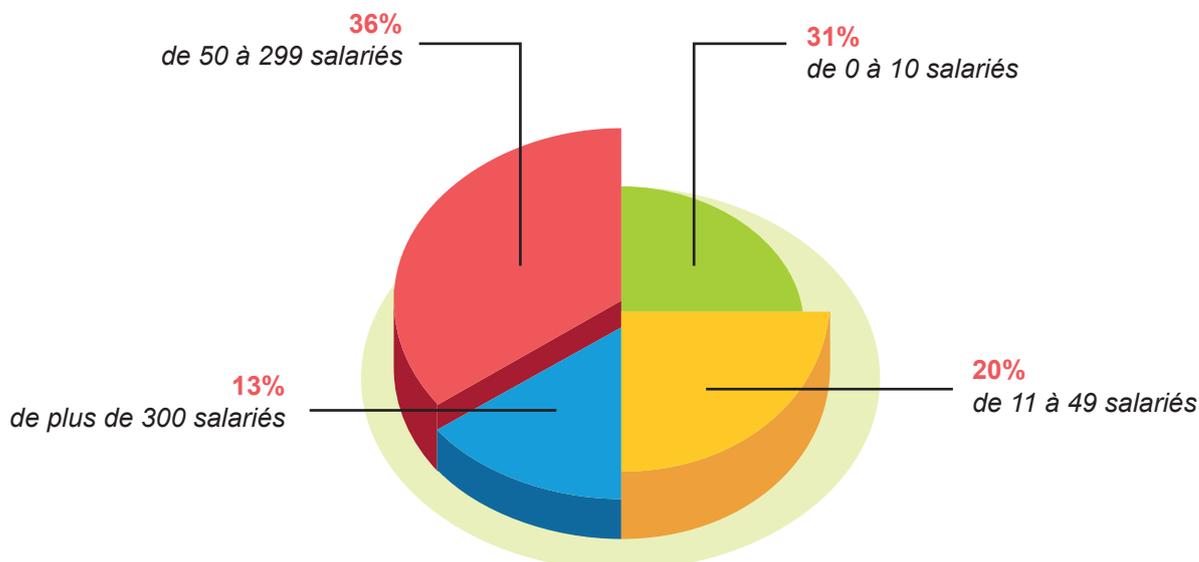
CPAM, CO-RESO, CARSAT,
CAP EMPLOI, Réseau COMETE
(Kerpape), AMIEM

Taille et secteur d'activité des entreprises



36% industrie manufacturière
17% construction
14% activité administrative / enseignement
12% commerce (réparation d'automobiles
et de motocycles)

8% santé humaine et action sociale
7% transport et entreposage
6% hébergement et restauration



PRÉVENIR LA DÉINSERTION PROFESSIONNELLE (PDP)



53 dossiers clôturés

38% entre 13 et 24 mois

28% en moins de 6 mois

22% entre 10 et 12 mois

12% entre 6 et 9 mois



1/3 des pathologies sont en lien avec le travail



Le profil des patients



56% d'hommes

51% ont entre 50 et 59 ans

99% mis en arrêt de travail

Activ'Maintien (accompagnement individuel)



398 nouvelles prises en charge



262 nouvelles demandes

266 dossiers clôturés

13 dossiers annulés

CO-RESO EN QUELQUES CHIFFRES...



2

assistantes sociales

159

demandes d'interventions

116

vacations annuelles

Part des salariés orientés par les médecins

54% de femmes

54% ont plus de 55 ans

65% avec un statut ouvrier

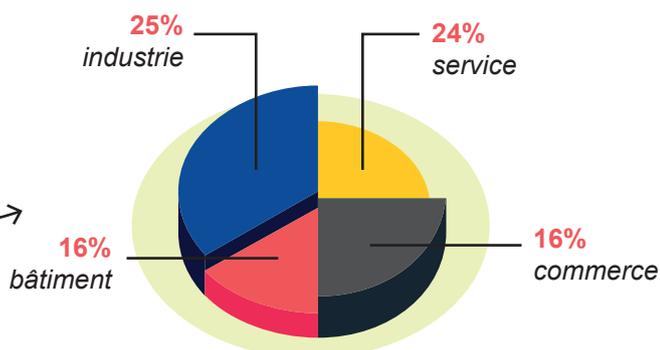
54% salariés en arrêt maladie

24% salariés en activité

12% salariés en AT/MP

7% en Temps Partiel Thérapeutique

Leurs secteurs d'activité...



LA SANTÉ DU DIRIGEANT

Dispositif d'Aide aux Dirigeants AMIEM (DAD)

L'objectif du DAD est de prévenir et d'accompagner les dirigeants d'entreprise (TPE/PME) qui se trouvent en difficulté.

Ce dispositif permet de détecter les dirigeants en souffrance et d'assurer un rôle de relais vers des associations identifiées ou autre professionnel.



Dispositif AMAROK e-santé

L'AMIEM s'associe à l'observatoire Amarak, pour proposer un outil **d'auto-évaluation de la santé des dirigeants**.

Il s'agit d'un test **anonyme** et **gratuit** qui évalue les intensités moyennes de satisfaction et de stress.



Pour en
savoir plus

Dispositif AMAROK



Mise en place
en février 2024



Newsletters adhérents
envoyées en février
et en novembre 2024

AMAROK EN QUELQUES CHIFFRES...



311 évaluations de la
santé terminées



27 accès à la prise en
charge individuelle possible



125 dépistages
du burn-out terminés



18 prises en charge
demandées et réalisées par les
psychologues de l'AMIEM

UNE VISIBILITÉ DIGITALE



SITE INTERNET

101 434 visites
252 979 pages
9 070 téléchargements



DOCUMENTATION

439 commandes de plaquettes
7 569 plaquettes AMIEM



RÉSEAUX SOCIAUX

760 abonnés sur LinkedIn
21 publications



NEWSLETTER

151 870 newsletters adressées
13 campagnes
52.61% taux d'ouverture



INTRANET

212 articles publiés
45 newsletters envoyées

LA DÉMARCHE QUALITÉ

Depuis 2006, l'AMIEM est engagée dans une démarche qualité intitulée « **Démarche de Progrès en Santé au Travail (DPST)** » impulsée par l'association PRESANSE, organisme représentatif des 174 Services de Santé au Travail Interentreprises, en partenariat avec AFNOR Certification.

L'AMIEM a obtenu le renouvellement de sa labellisation AMEXIST le 5 mai 2022.

Cette labellisation est une démarche volontaire. Elle atteste de la volonté permanente d'amélioration continue de l'AMIEM qui a pour objectif :

- de mieux **connaître les besoins en santé** et en **prévention de ses adhérents** et de leurs **salariés** afin de leur offrir un service de qualité,
- d'impulser une **dynamique de travail collectif et pluridisciplinaire**,
- **d'harmoniser les pratiques et de valoriser tous les acteurs**,
- **d'améliorer** en permanence l'**organisation en interne**.



Suite à la publication officielle, en août 2023, du référentiel de certification obligatoire pour tous les Services de Prévention et de Santé au Travail, l'AMIEM prépare activement son audit pour l'année 2025.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES / RGPD

Dans le cadre de notre mission de prévention et de suivi de la santé au travail, nous sommes amenés, en tant que responsable de traitement, à collecter des données personnelles, à les utiliser et à les conserver.



Nous attachons la plus grande importance au respect des règles relatives à la protection des données personnelles et nous nous engageons à ce que leur collecte et leur traitement soient conformes aux dispositions de la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 dite «Loi Informatique et Libertés » et du Règlement (UE) 2016-679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles et à la libre circulation des données, dit « RGPD ».

A cet effet nous avons désigné un délégué à la protection des données (DPO) et en avons fait déclaration à la CNIL.

L'ensemble de notre personnel est soumis au secret professionnel et/ou au secret médical.

CHARTRE INFORMATIQUE



La chartre informatique mise en place par l'AMIEM permet de fixer un cadre adapté à l'utilisation par les salariés des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) : ordinateur, messagerie électronique, etc.

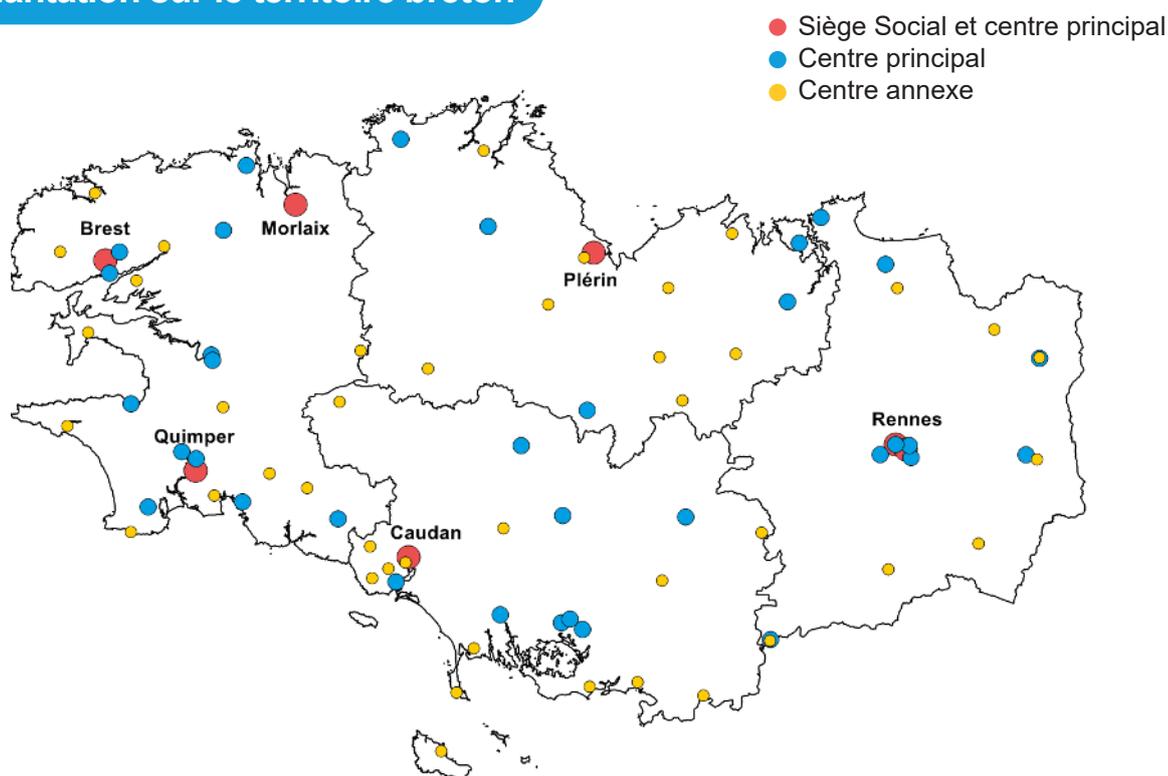
LE RÉSEAU PRÉSANSE

Association à but non lucratif, Présanse est l'organisme représentatif de 174 SPSTI regroupés en 12 associations régionales.



Présanse Bretagne regroupe les 7 Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises bretons et fait évoluer la santé au travail afin d'améliorer le service rendu aux entreprises et aux salariés bénéficiaires.

L'implantation sur le territoire breton



PRÉSANSE BRETAGNE EN QUELQUES CHIFFRES...



838 780
salariés suivis



80 centres
de proximité



78 089
entreprises adhérentes



969
professionnels

244 médecins du travail

133 infirmiers

125 fonctions support

172 préventeurs spécialisés

295 assistants médicaux

NOS ENGAGEMENTS RSE



INDEX ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES : 98 / 100

Cet index permet de mesurer les écarts de rémunération entre les sexes et de mettre en lumière les disparités existantes. L'AMIEM soutient l'égalité entre les femmes et les hommes au travail.

CHARTRE DIVERSITÉ

La Charte de la diversité est un texte d'engagement proposé à la signature de tout employeur, qui souhaite s'y engager dans une démarche volontariste. L'AMIEM agit en faveur de la diversité et la lutte contre les discriminations.

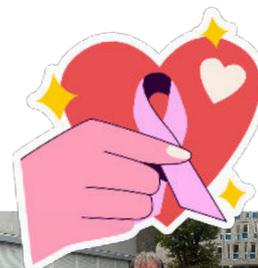


SENSIBILISATION AU TRI DES DÉCHETS

Installation de poubelles de tri au siège de Caudan, afin d'améliorer le recyclage des feuilles de papier.

OCTOBRE ROSE

L'AMIEM a offert, à ses salariés, l'inscription aux courses de soutien à la lutte contre le cancer organisées dans le Morbihan.



«LE VENDREDI DE LA RSE»

La **Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)** consiste à intégrer les préoccupations sociales et environnementales dans notre activité.

Notre démarche RSE se décline en quatre engagements :

- Être une organisation responsable pour nos collaborateurs,
- Accompagner durablement nos adhérents et leurs salariés,
- Avoir un impact positif auprès de la société,
- Limiter l'empreinte carbone de nos activités.





FORMEZ GRATUITEMENT

vos salariés à la prévention des risques grâce au

E-LEARNING



L'AMIEM propose en libre accès 12 modules d'e-learning à destination de ses entreprises adhérentes (évaluations des risques professionnels, risque bruit, risque chimique, risque manutention, vieillissement au travail, etc.)

www.amiem.fr

Retrouvez ici le programme des différentes sensibilisations 2025 !





www.amiem.fr



Amiem - Service de Santé au Travail



Association Médicale Inter-Entreprises du Morbihan et Localités Limitrophes

Tél : 02.97.362.262

1 Chemin de Locmaria Pantarff - CS 45591 - 56855 CAUDAN Cedex